Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération

A envoyer par mail :
spanc.assainissement@annemasse-agglo.fr

DEMANDE D'UN CONTROLE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE VENTE

----------CADRE À REMPLIR PAR LE PROPRIÉTAIRE (OU L'AGENCE IMMOBILIERE OU LE NOTAIRE)----------

Commune du contrôle :

☐ AMBILLY ☐ ANNEMASSE ☐ BONNE ☐ CRANVES-SALES ☐ ÉTREMBIÈRES ☐ GAILLARD
☐ JUVIGNY ☐ LUCINGES ☐ MACHILLY ☐ SAINT-CERGUES ☐ VÉTRAZ-MONTHOUX ☐ VILLE-LA-GRAND

Adresse du contrôle : _

_ _

Si lotissement, villa n° |__|__|__|__|

Contrôle pour :
☐ maison individuelle
☐ appartement
☐ immeuble ou lotissement
☐ local commercial
☐ bâtiment industriel

Je soussigné(e), déclare :

Nom : _____ Prénom : _____

Raison sociale et forme juridique : _____N° SIRET : /__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/

Code postal : |__|__|__|__|__| Commune : _____

Téléphone : personnel : |__|__||__|__||__|__||__|__||__|__| professionnel : |__|__||__|__||__|__||__|__||__|__|

Email : _____@_____. _____

Coordonnées de la personne à contacter pour la prise de rendez-vous sur place avec le service Branchement Contrôle SPANC (tel, mail) : _____

_____

Lors du contrôle, tous les points d'eau et ouvrages d'assainissement existants (eaux usées et eaux pluviales) devront être accessibles aux agents d'Annemasse-Agglo conformément à l'article L.1331-11 du Code de la Santé Publique.

Cette visite fait l'objet d'une facture dont le montant est fixé annuellement et révisée chaque année. Les tarifs de contrôle sont consultables sur le site d'Annemasse-Agglo.

Par la présente, le demandeur s'engage à régler, dès réception, la facture relative au contrôle établi par Annemasse-Agglo dans le cadre de la vente.

MERCI DE COMPLETER LES COORDONNÉES POUR L'ENVOI DU REGLEMENT DE LA FACTURE AINSI QUE LE RAPPORT DE VISITE

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse :

_____

_____

Code postal : |__|__|__|__|__| Commune : _____

Email : _____@_____. _____

Fait à : _____, le /___/___/ /___/___/ /___/___/___/___/

Signature du demandeur,

11 avenue Émile Zola - BP 225 - 74105 Annemasse cedex
Tél. 04 50 87 83 00 | Fax : 04 50 87 83 22
www.annemasse-agglo.fr